

Communiqué de presse

Metz, le 13 février 2013

La Cour des Comptes, dans son rapport annuel, vient de donner raison à la CCIT de la Moselle qui en 2011, au nom des 29 000 entreprises de Moselle, avait initié une opération de mobilisation contre le projet d'aménagement d'une seconde gare d'interconnexion TGV à Vandières.

En déplorant le coût que représenterait un tel investissement – 156 M€ au total (chiffre annoncé dans le rapport et qui au final pourrait être largement supérieur) et une gare (Louvigny) qui n'aurait plus d'utilité, la Cour des Comptes confirme a posteriori le bien fondé de la démarche que la CCIT de la Moselle avait engagée, pour combattre un projet coûteux et non rentable.